

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 3.

N° 670.601

Jeu à déclanchement monétaire.

M. EDWARD-CHARLES BIGNELL résidant en France (Seine).

Demandé le 28 février 1929, à 15^h 49^m, à Paris.

Délivré le 24 août 1929. — Publié le 2 décembre 1929.

La présente invention a pour objet un jeu comportant un dispositif, grâce auquel un jeton ou pièce de monnaie, lancé par un mécanisme approprié est conduit, soit
5 dans le fond de l'appareil, au profit du propriétaire, soit dans une réserve ou cagnotte, soit sur un mécanisme produisant l'ouverture de cette cagnotte et la distribution de son contenu, soit enfin sur un
10 autre mécanisme distributeur de jetons-primés qui se trouve actionné.

Les dessins annexés montrent à titre d'exemple, une forme de réalisation possible de l'invention.

15 La figure 1 est une vue en élévation.

La figure 2 montre le mécanisme à plus grande échelle.

20 La figure 3 est une vue coupée suivant la ligne AB de la figure 1 ou CD de la figure 2.

L'appareil se compose d'un coffret 1 sur la porte 2 duquel est fixé le mécanisme de déclenchement automatique. 3 désigne l'ouverture d'un dispositif quelconque 3', pour
25 le lancement de bas en haut des pièces de monnaie ou des jetons que l'on a introduit dans cette ouverture 3 pour jouer. 4 est une surface transparente qui limite avec
30 5' dans lequel font saillie des petits doigts 6, ainsi que des bouches 7 et 7', et 8, 9, 10 et 11. A sa partie inférieure l'espace 5'

se termine par des encoches 12 et 13 qui donnent soit dans le fond du coffret 1, soit dans des compartiments 15, 16, 17 35 et 18.

Les bouches 7 et 7' correspondent à des fentes qui communiquent avec un entonnoir 19 ouvert à sa partie inférieure. Une colonne 20 remplie de jetons-primés sur-
40 plombe une plaque 21 dans laquelle a été percé un trou 22 de la grandeur d'un de ces jetons; cette plaque qui coulisse dans une pièce 23, est toujours ramenée dans la position de la figure 2, par un ressort 24.
45 Dans la pièce 23 coulisse également une tige métallique 25, guidée en 26 par deux glissières 27; cette tige 25 est sollicitée à gauche et à droite par deux ressorts 28 et 29, elle porte en outre une patte 30 et
50 une rainure 31 qui se trouve, lorsque l'appareil est en position normale (fig. 2) au débouché de l'entonnoir 19. En 28' pivote une pièce 29' munie d'un cran 30' et d'une
55 patte amincie 31'; un ressort de rappel 31'' ramène toujours cette pièce vers le bas. Un canal 32 relie le dessous de la pièce 23 à un entonnoir 32' qui s'ouvre sur une sébille 33, placée à la partie inférieure du coffret 1.

Les fonds 34 des compartiments 15, 16, 60 17 et 18 peuvent individuellement pivoter autour d'un axe 35, mais ils sont toujours maintenus dans un plan horizontal par des ressorts 36. En 37 sont prévus des tuyaux

Prix du fascicule : 5 francs.

qui relie une des fentes 38, faites en regard de chacune des bouches 8, 9, 10 ou 11 au mécanisme de commande de pivotement du fond 34 d'un des compartiments 15, 5 16, 17 ou 18. Autour d'un axe 39 peuvent pivoter des petits plateaux 40 placés en regard des tuyaux 37; chacun de ces plateaux porte un doigt 41 qui repose sur le fond du compartiment qui lui correspond, 10 c'est-à-dire 15, 16, 17 ou 18. Entre ces plateaux 40 et les ouvertures inférieures 41 des tuyaux 37 coulisse une pièce 42 portant des mortaises 42' qui, lorsque l'appareil est au repos (fig. 2) se trouve en face 15 des ouvertures 41 des tuyaux 37; cette pièce 42 est solidaire en 43 d'un levier 44 pivotant autour d'un point fixe 45: ce levier reçoit à son extrémité supérieure 46 l'extrémité du ressort droit 29 de la tige 20 25, ainsi qu'un ressort de rappel 47; l'extrémité inférieure 48 de ce levier 44 est commandée par une biellette 49, solidaire d'une manivelle 50 dont la course est limitée par une butée 51. En 52 pivote un levier 25 53, qu'un ressort de rappel 54 tendra à ramener dans la position verticale.

L'extrémité inférieure de chacun de ces leviers 53 s'appuie sur le plateau 40 qui lui correspond; des doigts 55 placés sur la 30 pièce 42 maintiennent ces leviers 53 dans la position de la figure 2. 56 désigne des chemins de guidage inclinés.

Le fonctionnement de cet appareil est le suivant :

35 On introduit une pièce de monnaie ou un jeton d'un type prévu par l'orifice 3'; on la lance avec le dispositif 3, cette pièce décrit dans l'espace 5' compris entre la surface 4 et le devant 5' de la porte 2, 40 une trajectoire qui la dirige :

1° Soit après s'être plus ou moins heurtée contre les doigts 6, vers une encoche 12' la pièce allant dans ce cas au fond du coffret 1, et étant perdue pour le joueur au 45 profit du propriétaire de l'appareil.

2° Soit vers une des encoches 13; la pièce tombe alors dans le compartiment 15, 16, 17 ou 18, qui correspond à l'encoche; ces compartiments jouent alors le rôle 50 de cagnotte.

3° Soit vers une des bouches 7 ou 7'; la pièce de monnaie passe par une des fentes

donnant accès sur l'entonnoir 19, elle vient se placer dans l'encoche 31 de la tige 25. On fait alors tourner la manivelle 50; le 55 levier 44 pivote autour du point fixe 45, entraînant ainsi par le ressort 29 la tige 25, ainsi que la pièce de monnaie qui soulève la pointe 31' de la pièce 29; la patte 30 pousse devant elle la plaque 21 dont le 60 trou 22 arrive sous la colonne de jetons-primés, et en reçoit un; à ce moment, la manivelle 50 étant à bout, on la lâche, les tiges et pièces 25 et 29' reviennent en place, rappelées par les ressorts, ainsi que 65 la plaque 21 que sollicite le ressort 24, mais en arrivant au-dessus de la colonne 32, le jeton contenu dans le trou 22 tombe de son propre poids et est dirigé vers l'entonnoir 32' et la sébille 33, où l'on peut le 70 prendre. La pièce de monnaie qui vient de produire ce gain, et qui a soulevé la pièce 29' tombe en dehors du système et va au fond du coffre;

4° Soit vers une des fentes 8, 9, 10 ou 75 11; la pièce de monnaie passe alors par une des fentes 38, et suit le tuyau 37 qui lui correspond, lequel la conduit dans une des encoches 42' de la pièce 42. Après quoi, on actionne la manivelle 50 qui fait pivoter 80 le levier 44 autour du point fixe 45, et fait déplacer latéralement la tige 42; cette tige entraîne la pièce de monnaie qui roule sur le plateau 40, puis s'engage sous le chemin de guidage 56 dont l'inclinaison fait des- 85 cendre la pièce de monnaie et par suite le plateau 40 où elle s'appuie; le doigt 41 de ce plateau 40 fait pivoter le fond 34 autour de son axe 35, ce qui fait tomber les pièces de monnaie contenues dans ce com- 90 partiment dans l'entonnoir 32' puis dans la sébille 33; en même temps le ressort 54 amène le levier 53 dans une position verticale ce qui maintient le plateau 40 dans sa position inclinée; la tige 42 continuant à 95 se déplacer la pièce de monnaie de l'encoche 42' tombe dans l'entonnoir 32' et par suite dans la sébille 33 dès qu'elle a dépassé le plateau 40. Après quoi on relâche la manivelle; le levier 44 rappelé par le ressort 47 100 revient dans sa première position, entraînant la tige 42 dont un des doigts 55 ramène le levier 53 qui lui correspond, libérant ainsi les plateaux 40; le fond 34 du compar-

timent reprend alors sa position horizontale, sous l'action du ressort 36.

On comprend facilement que toute fraude est impossible, en effet si l'on manœuvre
5 la manivelle 50, sans qu'une pièce de monnaie soit passée dans une des bouches 7 ou 7', la pièce 29' n'étant pas soulevée par la pièce de monnaie, comme on l'a vu dans le 3°, la tige 25 se bloque sur le cran
10 30' ce qui limite la course de cette tige 25, avant que sa patte 30 ait poussé la plaque 21 sous la colonne de jetons-primés.

Dans le cas des bouches 8, 9, 10 ou 11 s'il n'y a pas de pièce de monnaie dans
15 une des encoches 42' le plateau ne pourra donc pas s'abaisser comme on l'a vu en 4°. De même des pièces de monnaie fausses n'auront pas le diamètre suffisant soit
20 le plateau 40 par rapport au chemin de guidage 56.

Il est bien entendu que la forme d'exécution ci-dessus décrite ne présente aucun caractère limitatif et pourra recevoir toutes modifications constructives désirables, sans
25 sortir pour cela du cadre de l'invention.

RÉSUMÉ.

Un jeu essentiellement caractérisé par un dispositif grâce auquel un jeton ou pièce de monnaie, lancé par un mécanisme appro-
30 prié est conduit, soit dans le fond de l'appareil, au profit du propriétaire, soit dans une réserve ou cagnotte, soit sur un mécanisme produisant l'ouverture de cette cagnotte et la distribution de son contenu, soit enfin
35 sur un autre mécanisme distributeur de jetons-primés qui se trouve actionné.

E. C. BIGNELL.

Par procuration :
Cabinet J. BONNET-THIRION.

№ 670.601

X. Bigault

Pt. unique

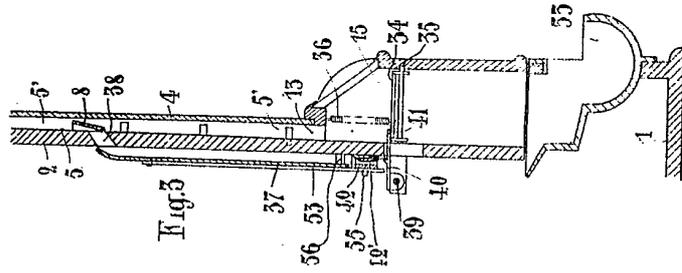
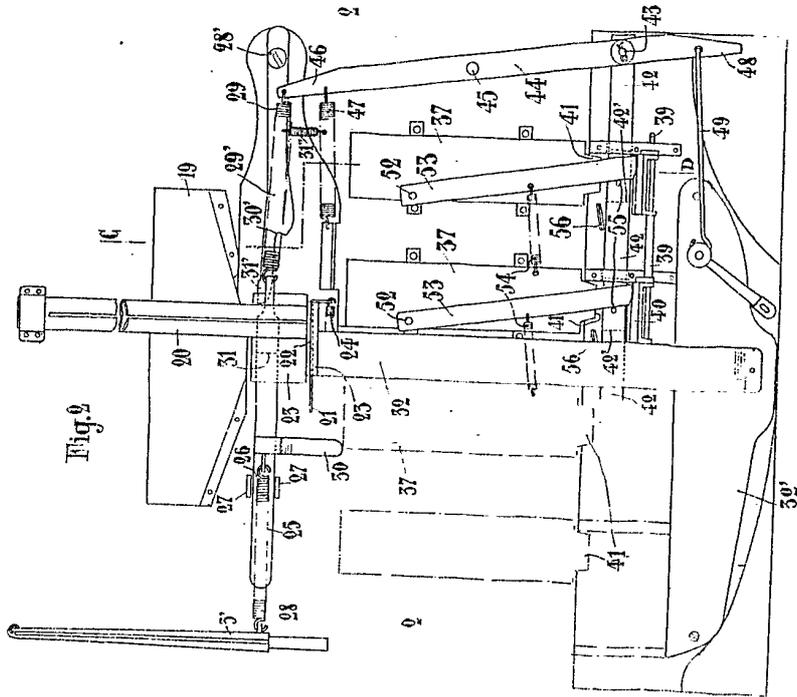
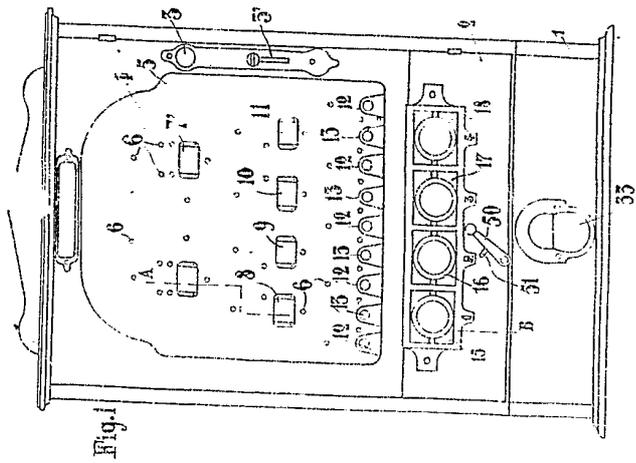


Fig. 1

